

La sectorisation psychiatrique

19/12/2017

La « sectorisation psychiatrique » a constitué pendant de nombreuses années, depuis les années 1960, le cadre d'organisation de référence des prises en charge psychiatriques. La loi « Santé » du 26 janvier 2016 l'a maintenue, mais en l'intégrant dans une organisation générale fondée sur des territoires de santé mentale de plus grande dimension. Cette fiche pratique présente les objectifs et l'organisation de la mission de psychiatrie de secteur, ainsi que définition et l'organisation technique des secteurs.

A JOUR DE DÉCEMBRE 2017